

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 84  
Votants : 97

Convocations transmises le : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOthe), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Motion contre le projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, dite « fausse consigne »

Vu la Loi du 20 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire, dite Loi AGECE qui fixe des objectifs ambitieux de réduction et de captage des bouteilles plastiques et la mise en place éventuelle de la consigne en cas de non atteinte de ceux-ci.

Vu qu'en 2019 déjà, le Sénat, les collectivités locales et les associations de consommateurs et de protection de l'environnement avaient porté une parole commune, faisant front pour faire échouer ce projet incohérent.

Vu que, le 30 janvier 2023, Bérengère Couillard, Secrétaire d'Etat à l'écologie, a relancé la concertation nationale sur la mise en place de la consignation pour le recyclage des bouteilles en plastique.

Considérant que les industriels de la boisson (Nestlé Water, Coca, PepsiCo, Danone) sont à l'initiative de ce projet et restent toujours extrêmement favorables à l'instauration d'une consigne, qui leur permettrait, dans le cadre de leur stratégie industrielle de verdir l'image de la bouteille jetable pour la pérenniser, de fidéliser les consommateurs, de percevoir une manne financière (15 à 20 centimes d'euros de consigne par bouteille) et de prendre le contrôle d'une matière recyclable essentielle et lucrative (le PET) pour atteindre le taux de collecte pour recyclage de 90 % en 2029 inscrit dans la Loi AGECE.

Considérant que le VALTOM a régulièrement alerté sur les effets pervers de la mise en place d'une consigne pour recyclage au seul profit économique des metteurs sur le marché, dispositif qui ne répond en rien aux enjeux actuels.

Les positions des collectivités locales et du VALTOM ainsi que de nombreuses associations de consommateurs et de parties prenantes du secteur du traitement des déchets sont toujours aussi fermes face à ce qui est une « fausse bonne idée », dont l'impact serait désastreux pour le service public de traitement des déchets.

**En effet, il ne s'agit pas d'une consigne pour réemploi** tel que le projet PAMPA, porté par le VALTOM, pour les contenants en verre. Cette « fausse consigne » consiste à augmenter le prix de la bouteille de 15 à 20 centimes au minimum pour rembourser ce surcoût au consommateur, qui rapporterait les bouteilles usagées alors qu'il lui suffisait jusqu'ici de la mettre dans son bac jaune sans surcoût et sans déplacement supplémentaire.

En effet, les équipements de pré-collecte, collecte et tri sont dimensionnés pour l'ensemble du gisement d'emballages et de papiers. Sortir les bouteilles en plastique du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) ne générera aucune baisse de coûts pour le service public : il faudra continuer à collecter les bornes, bacs et sacs jaunes, qui seront utilisés pour les autres emballages et papiers, et continuer à trier ces déchets dans des équipements dimensionnés pour l'ensemble du gisement.

**Cette mesure ne réduira absolument pas la pollution plastique.** Elle légitime au contraire les industriels à polluer et produire toujours plus d'emballages en plastique. En Allemagne, la consommation de boissons contenues dans des bouteilles en plastiques a augmenté de 30 % depuis l'instauration de la consigne pour recyclage (Source : l'Agence allemande de l'environnement/ Federal Environment Agency).

La « fausse consigne » encourage à croire que les emballages plastiques ont globalement d'excellentes performances de recyclage alors qu'une grande partie des emballages plastiques ne sont encore pas tous recyclables et/ou recyclés.

Les bouteilles plastique ne sont pas le problème majeur. En France, elles représentent moins de 10 % des déchets plastiques et c'est sans aucun doute l'emballage plastique le mieux collecté et le mieux recyclé (environ les 2/3 des bouteilles en PET sont recyclées) alors que la plupart des autres emballages et objets en plastiques ne sont toujours pas recyclables.

**Cette mesure produira même de nombreux effets pervers :**

- Cette consigne valorisera la production de contenants plastiques en contradiction avec nos politiques publiques, qui encouragent la prévention et la réduction de la production de déchets à la source faisant courir le risque de réduire la mobilisation des français pour trier leurs déchets chez eux,
- Elle désavantagera les commerces de proximité, non dotés d'automates au profit des grandes surfaces,
- Elle contraindra les populations excentrées des hypermarchés à faire de nombreux kilomètres pour récupérer le prix de leur consigne et, s'ils ne le font pas, devront payer plus par bouteille entraînant de lourdes conséquences sur le pouvoir d'achat,
- Elle génèrera une baisse des recettes pour les collectivités, voire des pertes de soutiens Citéo du fait de l'absence de contribution des metteurs en marché, qui en résulterait et entraînera mécaniquement une sollicitation compensatrice auprès des contribuables, qui alourdira par conséquent la fiscalité des ménages,
- Elle pourra engendrer des incivilités avec le « pillage » des bouteilles plastiques des bacs jaunes pour aller ensuite récupérer la consigne financière.

**C'est un changement de cap dans les consignes de tri, une monétarisation et une complexification du geste de tri.** Via la simplification du geste de tri, on vient très récemment de demander aux usagers de mettre tous les papiers et tous les emballages dans la poubelle jaune, afin de faciliter le geste de tri et ainsi récupérer plus de matière à recycler. Il faudrait maintenant les inciter à aller déposer les seules bouteilles en plastiques dans des automates. Il serait préférable pour l'Etat et les metteurs en marché de porter un effort particulier sur la généralisation du tri hors foyer, sur l'incitation à la consommation de l'eau du robinet, et sur la recyclabilité accrue des emballages.

**Cette mesure conduirait à fragiliser le SPGD, voire de le privatiser en partie.** La France a fait le choix de se doter d'un SPGD pour assurer une totale égalité de traitement des citoyens et la continuité territoriale de la collecte. Inévitablement, cette « fausse consigne » favorisera une inégalité de traitement des consommateurs pour ceux, qui n'auront pas accès aux machines de déconsignation et qui, s'ils continuent à utiliser le bac jaune, auront contribué deux fois au recyclage des bouteilles. Cette mesure va aggraver le transfert des recettes du SPGD vers le secteur privé contre une augmentation des charges pour les collectivités et creuser l'inégalité de services entre l'urbain et le rural.

**Cette mesure ne doit pas être envisagée indépendamment des discussions européennes sur l'article 44 du projet de Règlement Emballages.** Cet article prévoit une consigne obligatoire dans les Etats membres, qui, s'il est adopté en fin d'année comme prévu, rendra caduque la concertation en cours.

Sur le territoire du VALTOM, le surcoût annuel est estimé à près de 1,5 M€, soit 2 € / hab. / an.\*

\* Pertes de recettes et de soutiens cumulées, coûts de tri évités déduits, sur la base des tonnages 2022.

En conséquence, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose la motion de rejet du projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques suivante :

**Nous, élus du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,**

- Demandons à Madame la Secrétaire d'Etat à la transition écologique de prendre en compte, dans le cadre de la concertation, les préoccupations, analyses et propositions formulées par le VALTOM et ses collectivités adhérentes, notamment au sein d'AMORCE contre la « fausse consigne » constituée autour de l'Association des Maires de France auxquelles souscrit le VALTOM afin de conforter le Service Public de Gestion des Déchets dans ses missions pour une égalité de traitement des usagers et donc de surseoir à son projet,
- Rappelons notre volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre le taux de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique, mais aussi l'autre objectif de la France qui est de diviser par deux le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030,

- Attendons du Gouvernement, qu'il défende auprès de la Commission Européenne la spécificité et l'intérêt de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers par la promotion de dispositifs alternatifs à la consigne,
- Souhaitons que l'effort soit porté en particulier sur la généralisation du tri hors foyer comme c'est inscrit dans les obligations de CITEO, sur la réduction des emballages en plastique de 50 % comme cela est inscrit dans la loi AGEC, sur l'amélioration de la recyclabilité des emballages et sur l'incitation à la consommation de l'eau du robinet,
- Demandons au Gouvernement de proposer à la Commission européenne un amendement au projet de règlement rendant la consigne non-obligatoire pour les Etats membres qui auraient mis en place des dispositifs alternatifs et efficaces de collecte et de recyclage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la collectivité, le Comité Syndical :

- approuve cette motion contre le projet de « fausse consigne » des bouteilles plastiques,
- autorise le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour la période 2024 – 2029

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L.541-15-1 du Code de l'Environnement rendant obligatoire, pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

VU le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités des PLPDMA,

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Écologique pour la Croissance Verte (LTECV),

VU la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),

VU la délibération n° D22\_10\_11 du 07 octobre 2022 du Comité Syndical approuvant la convention avec le VALTOM relative au Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODOEC) et autorisant le Président à élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

VU la délibération n° D23\_02\_17 du 17 février 2023 du Comité Syndical approuvant la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Le Président informe le Comité Syndical que, conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, l'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA et explicite le cadre d'élaboration des PLPDMA, les procédures à suivre, leur contenu et leur articulation avec les autres plans, en concertation avec les parties prenantes. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement.

Le Président rappelle que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction des déchets sur son territoire :

- Accord de partenariat avec l'ADEME, en septembre 2011, pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets. Cet accord fixait un objectif de réduction d'au moins 7 % des ordures ménagères et assimilées (OMA) sur 5 ans. Au terme de ce programme, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE affichait une réduction des OMA de l'ordre de - 7,3 % et a donc atteint l'objectif fixé,
- Signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec le VALTOM, pour la période 2018 – 2020, afin de pouvoir engager des moyens pour le développement de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
- Co-construction d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) avec le VALTOM et ses collectivités adhérentes et validation le 05 juillet 2019, dont les objectifs sont notamment d'optimiser la réduction, la valorisation et les coûts des biodéchets en articulant les solutions possibles de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel ou collectif, broyage, ...) et de valorisation,
- Signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Économie Circulaire (CODOEC) avec le VALTOM, couvrant la période 2022 – 2027 et intégrant les thématiques de l'économie circulaire comprenant la prévention, la gestion et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le Président indique que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'inscrit dans la complémentarité du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODOEC). Il est en adéquation avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur le territoire.

Les objectifs stratégiques à l'horizon 2029 du PLPDMA sont les suivants :

- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), de l'ordre de - 15 % produits par habitant d'ici 2029 par rapport à 2010 (soit environ - 90 kg/hab./an),
- Réduction des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés, de l'ordre de - 38 % d'ici 2029 par rapport à 2018 (soit environ - 85 kg/hab./an),
- Réduction des biodéchets dans les OMR, de l'ordre de - 50 % d'ici 2029 par rapport à 2018,
- Réduction des refus de tri, de l'ordre de - 20 % d'ici 2029 par rapport à 2018,
- Amélioration de la valorisation globale, avec un objectif de 92 % de valorisation d'ici 2029.

L'ensemble des actions envisagées par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est articulé autour de 4 axes :

- **AXE 1 : DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES**
  - Action 1 : Accompagner le développement de démarches d'économie circulaire.
- **AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS**
  - Action 2 : Renforcer toutes les formes de compostage,
  - Action 3 : Développer le maillage des plateformes de broyage et de déchets verts,
  - Action 4 : Sensibiliser les scolaires et le grand public,
  - Action 5 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire,
  - Action 6 : Réduire la quantité de papier,
  - Action 7 : Promouvoir l'utilisation du « réutilisable »,
  - Action 8 : Participer à des événements de sensibilisation avec les acteurs de la filière réemploi,
  - Action 9 : Développer le réemploi sur nos déchèteries,
  - Action 10 : Étendre les partenariats avec des associations de type ressourceries / friperies.
- **AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS**
  - Action 11 : Poursuivre la sensibilisation concernant les emballages,
  - Action 12 : Conduire des campagnes de communication sur le verre, développer la collecte du verre et favoriser son réemploi,
  - Action 13 : Communiquer sur la collecte des textiles,
  - Action 14 : Augmenter la valorisation des déchets collectés en déchèteries,
  - Action 15 : Travailler sur une éventuelle mise en place de corbeilles de tri sélectif sur les lieux nomades.
- **AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ**
  - Action 16 : Intégrer la prévention dans les marchés publics,
  - Action 17 : Être une collectivité exemplaire,
  - Action 18 : Accompagner les Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération et Communes dans leurs démarches ou projets de réduction des déchets.

Le suivi du programme sera réalisé au travers d'indicateurs de mise en œuvre des actions et d'indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits.

Un bilan annuel du PLPDMA devra être réalisé. Le programme sera évalué tous les 6 ans.

Le Président précise que le projet a été soumis, tel que la Loi le prévoit, à la consultation du public en respectant un délai légal minimal de 21 jours.

Il a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Le PLPDMA sera transmis au Préfet et à l'ADEME dans les deux mois suivant sa validation par le Comité Syndical.

OCTOBRE 2023/N° 02

AR Prefecture

043-254300049-20231010-D23\_10\_2-DE  
Reçu le 10/10/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical approuve le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 – 2029 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAYON





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 84  
Votants : 97

Convocations transmises le : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaients Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaients Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Dépôt d'une candidature auprès de CITEO pour la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer

Le Président rappelle que CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques pour la période 2018-2023.

CITEO met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France,

- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Le Président précise que la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment :

- la généralisation d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer,

- l'objectif de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer en vue d'atteindre les objectifs de 77 % des bouteilles en plastiques pour boisson recyclées en 2025 et 90 % en 2029,

- la Loi renforce également les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

Afin d'accompagner les collectivités locales dans ces actions, CITEO et sa filiale ADELPHE souhaitent accompagner les communes et leurs groupements compétents pour la collecte des emballages ménagers, ainsi que celles en charge de la salubrité pour les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des zones principalement concernées. Au travers des éléments demandés, cet appel à projets vise ainsi à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade,

- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par CITEO au cours des cinq dernières années.

La candidature doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide de déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ». Il autorise également le Président à signer le contrat de financement et à mettre en œuvre le projet, en cas de sélection du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président  
Mme RAVEL.



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

### Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

### Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Délibération de principe relative à la cession d'un bien immobilier.

Le Président rappelle que, suite au déménagement à COHADE, l'ensemble immobilier composé d'un garage et de bureaux, cadastré ZB 178, situé au n° 2 LES REDONDES à VIEILLE-BRIOUDE est désormais inoccupé.

Cet ensemble immobilier est composé de deux bâtiments distincts :

- un premier bâtiment d'une superficie de 559 m<sup>2</sup> composé :
  - au rez-de-chaussée d'un garage, de bureaux, de vestiaires, de douches et de sanitaires d'une superficie de 509 m<sup>2</sup>,
  - à l'étage d'une salle de réunion, de sanitaires et d'un débarras d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>.
- un second bâtiment d'une superficie totale de 190 m<sup>2</sup> composé :
  - d'une ancienne aile de 78 m<sup>2</sup> datant de 1987-1988,
  - d'une extension datant de 1999-2000 avec au rez-de-chaussée 72 m<sup>2</sup> et à l'étage 40 m<sup>2</sup>.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise la mise en vente de ces biens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etai<sup>e</sup>nt Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZBRAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etai<sup>e</sup>nt Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la Fonction Publique de l'État et de la Fonction Publique Hospitalière ainsi que pour les militaires,

Considérant qu'un projet de Décret spécifique à la Fonction Publique Territoriale, adaptant certaines de ses caractéristiques compte tenu du principe constitutionnel de libre administration des Collectivités Territoriales, sera prochainement soumis à l'examen du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le Président informe le Comité Syndical qu'un Décret spécifique à la Fonction Publique Territoriale sera prochainement publié pour spécifier que les Collectivités pourront délibérer afin de mettre en place la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la limite des conditions fixées par le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023.

En effet, sur le fondement du principe de parité en matière indemnitaire avec la Fonction Publique de l'État, les conditions d'éligibilité, le montant et les modalités de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle seront transposables aux agents publics territoriaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise :

- le Président à verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents, dès la publication du Décret spécifique à la Fonction Publique Territoriale, et dans la limite des conditions fixées par le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023,
- l'inscription des crédits suffisants au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etai<sup>e</sup>nt Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etai<sup>e</sup>nt Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET : CDIisation d'un agent contractuel sur un emploi permanent**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 22 Septembre 2017 portant sur la création d'un emploi d'agent contractuel.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE emploie, depuis le 01 Novembre 2017, un mécanicien en maintenance véhicules et bâtiments recruté en application des dispositions des Articles L332-8 et L332-10 du Code Général de la Fonction Publique.

Il précise que la création de cet emploi était justifiée par les besoins du service de collecte des ordures ménagères compte tenu de l'importance du parc de véhicules du Syndicat et de la spécificité des tâches relatives à l'entretien du parc. Cet emploi correspond au grade de Technicien, Catégorie B, Filière Technique.

Il précise, également, que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application des Articles L332-8 et L332-10 précités qui autorisent le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Il rappelle qu'au 01.11.2020, le contrat de travail a été légalement reconduit après une période d'emploi de 3 ans.

Il ajoute que si, à l'issue d'une durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et ce pour une durée indéterminée.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président :

- à CDIser l'agent contractuel,
- à inscrire les crédits suffisants au Budget et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAUVEL.





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 06 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 84  
Votants : 97

Convocations transmises le : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Création d'un emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel.

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'Article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Président indique que la création de l'emploi de **Mécanicien en maintenance véhicules et bâtiments** est justifiée par les besoins du service de collecte des ordures ménagères compte tenu de l'importance du parc de véhicules du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de la spécificité des tâches relatives à l'entretien du parc. Cet emploi correspond au grade de Technicien, Catégorie B, Filière Technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Monsieur le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'Article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de Catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

La rémunération pourra être comprise entre l'Indice Majoré Minimum 460 et l'Indice Majoré Maximum 504.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité syndical autorise :

- la création d'un poste de Mécanicien en maintenance véhicules et bâtiments pour effectuer les missions de mécanique, maintenance des véhicules et des bâtiments du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, de Catégorie B, rémunéré par référence à l'Indice Majoré Minimum 460 et l'Indice Majoré Maximum 504 à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du **01.12.2023**,

- la modification en conséquence du tableau des effectifs,
- l'inscription des crédits prévus à cet effet au Budget, Chapitre 012-Article 64131,
- le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 06 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 84  
Votants : 97

Convocations transmises le : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Création d'emploi permanent - Tableau des effectifs - N°2/2023.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise:

- la création d'un emploi permanent ouvert à un recrutement contractuel,
- l'inscription des crédits prévus à cet effet au Budget, Chapitre 012-Article 64131,
- l'adoption du tableau des effectifs figurant ci-dessous :

Emplois permanents fonctionnaires	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	1	1
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Agent de Maîtrise	1	0
Rédacteur	2	0
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	3	3
Adjoint Administratif	2	2
Adjoint Animation Principal 1ère Classe	1	1
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	67	67
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	18	18
Adjoint Technique	8	8
<b>Emplois permanents contractuels</b>		
Mécanicien maintenance véhicules et bâtiments	2	1

- la signature par le Président de tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre AVEL.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Article 242 de la Loi n°2018 – 1317 du 28 Décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57

Vu l'Arrêté du 13 Décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte financier unique.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'Article 242 de la Loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'Article 137 de la loi de finances pour 2021 a validé la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le CFU, sur la base du volontariat à partir de l'exercice 2021.

Un arrêté interministériel fixe la liste définitive des collectivités expérimentant le CFU au titre de la 3ème vague d'expérimentation ; la candidature de la collectivité a été retenue.

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Le circuit informatique de confection du CFU expérimental prévoit une agrégation par les applications informatiques de la Direction Générale des Finances Publiques des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétences.

Pour la collectivité, le CFU portera sur les comptes de l'exercice 2023 produits en 2024.

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'État.

En considération de ces faits, après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la collectivité, l'assemblée délibérante :

- approuve la convention d'expérimentation du CFU,
- autorise le Président à signer ladite convention et l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159  
Présents : 84  
Votants : 97

Convocations transmises le : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etai<sup>ent</sup> Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etai<sup>ent</sup> Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET : Tarifs pour Redevance Spéciale.**

Vu la délibération du 05 octobre 2007 du Comité Syndical instaurant la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers,

Vu la délibération n° D19\_03\_16 du 15 mars 2019 du Comité Syndical maintenant le tarif auparavant fixé.

Le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération du 05 octobre 2007, la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers avait été instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le tarif qui avait été fixé était de l'ordre de 0,025 € H.T. par litre.

Le Président précise que, depuis cette date, le tarif est resté inchangé.

Le Président ajoute que la redevance ne s'applique qu'aux producteurs dont la production de déchets dépasse le « volume produit exonéré » fixé à **500 litres hebdomadaires** (ordures ménagères + collecte sélective), le service assuré jusqu'à ce seuil étant assimilé au service minimum « couvert » par la TEOM.

Au regard de l'évolution des coûts, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt générale de la Collectivité décide :

- de fixer un tarif progressif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme détaillé dans le tableau suivant :

ANNEE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>PRIX AU LITRE</b>	0,030 € / litre	0,035 € / litre	0,040 € / litre	0,045 € / litre	0,050 € / litre	0,055 € / litre	0,060 € / litre	0,063 € / litre

- d'autoriser le Président à signer les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL





**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Exonération de T.E.O.M. pour les locaux professionnels – Année 2024.

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il convient annuellement d'arrêter la liste des locaux professionnels à exonérer de T.E.O.M. pour l'exercice à venir.

En effet, si les professionnels utilisent un service fourni par un autre prestataire ou payent la redevance spéciale, il est proposé qu'ils ne soient pas assujettis à la T.E.O.M.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

- Décide d'exonérer de T.E.O.M., pour l'année 2024, les locaux professionnels dont la liste est ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAYON



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 06 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Étaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

Secrétaire : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Décisions modificatives n°3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, les modifications de crédits budgétaires 2023 suivants :

			FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
64118	012	Personnel titulaire – Autres indemnités	+ 60.000,00	
75888	75	Autres produits divers de gestion courante		+ 60.000,00
<b>TOTAL</b>			+ 60.000,00	+ 60.000,00

			INVESTISSEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21838-1079	Autre matériel informatique	+ 2.500,00	
21	2185-1079	Matériel de téléphonie	+ 10.500,00	
23	2313-1079	Constructions en cours	+ 50.000,00	
23	2313-1077	Constructions en cours	+ 907.000,00	
23	2312-1077	Agencements et aménagements de terrains en cours	- 970.000,00	
<b>TOTAL</b>			0,00	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président

Pierre RAVEL



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE du 06 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 28/09/2023

Présents : 84

Votants : 97

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Octobre à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois d'Octobre, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

**Etaient Présents pour les Communautés de Communes :**

• **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), PHILIPPON Daniel (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), COIFFET-POISSON Marlène (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), DAUPHIN Christian (LAVOUTE CHILHAC), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), GARNIER Alain (ST GEORGES D'ATURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), PLANCHE Lydie (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), PASCAL Elizabeth (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON), CHABRIER Christophe (VILLENEUVE LEMBRON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : PLANTADE Serge (LAPS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

**Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :**

**AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON) – **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BOUCARD Amandine (SAINTE MARGUERITE) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LANSARD Denis (SUGERES), CATTIAUT Johan (VICHEL) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT),

**Secrétaire** : Madame Catherine FROMAGE.

**OBJET** : Réhabilitation garages et construction bureaux à Cohade - Exonération de pénalités.

Les travaux de réhabilitation garages et construction bureaux à Cohade ont donné lieu à la passation d'un marché. Les douze lots issus de ces consultations ont été attribués aux opérateurs économiques suivants :

- Lot n°1 : Démolition – désamiantage – CHEVALIER SAS
- Lot n°2 : Maçonnerie – FERREIRA SARL
- Lot n°3/4 : Charpente mixte bois/métal, couverture et photovoltaïque – GUILHOT CONSTRUCTIONS BOIS
- Lot n°5 : Bardage métallique – BF43
- Lot n°6 : Menuiserie extérieure aluminium – FORET ETS
- Lot n°7 : Menuiserie intérieure – PARRIN AS SARL
- Lot n°8 : Plâtrerie peinture – CETON COKELEKLI EURL
- Lot n°9 : Carrelage -ASTRUC SARL
- Lot n°10 : Plomberie, chauffage, ventilation rafraichissement - CF2C CHASTANG
- Lot n°11 : Electricité courants faibles – ELECTRO RG
- Lot n°12 : VRD - CHEVALIER SAS

Les marchés ont été notifiés aux entreprises le 05/01/2022.

Concomitamment à la notification des marchés, les ordres de service fixant la date de démarrage de la période de préparation au 07/01/2022 avec un délai d'exécution de 12 mois ont été notifiés aux titulaires des lots susvisés.

Le délai d'exécution courait donc jusqu'au 06/01/2023, la réception des travaux n'ayant pas été encore effectué, des pénalités de retard devront être appliquées.

L'article 6.3-1 du CCAP stipule que « l'entrepreneur subira par jour calendaire de retard dans l'achèvement des travaux une pénalité de 1/1000 du montant de l'ensemble du marché considéré HT, sans être inférieur à 100 euros par jour ».

Les pénalités de retard devraient être appliquées à toutes les entreprises. Seule une délibération peut autoriser l'autorité compétente à prononcer l'exonération ou la réduction des pénalités. Or, seule l'entreprise CETON COKELEKLI a généré des retards.

Aussi, il convient de distinguer les entreprises ayant subi les retards de celles les ayant générées. Le maintien des pénalités sur l'ensemble des lots serait susceptible de déclencher des recours de la part des entreprises ayant réalisés leurs travaux dans le respect de leurs engagements.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide, à l'unanimité moins un contre, de ne pas appliquer des pénalités de retard prévus au CCAP aux entreprises ci-après au motif que les retards ne leurs sont pas imputables :

- Lot n°1 : Démolition – désamiantage – CHEVALIER SAS
- Lot n°2 : Maçonnerie – FERREIRA SARL
- Lot n°3/4 : Charpente mixte bois/métal, couverture et photovoltaïque – GUILHOT CONSTRUCTIONS BOIS
- Lot n°5 : Bardage métallique – BF43
- Lot n°6 : Menuiserie extérieure aluminium – FORET ETS
- Lot n°7 : Menuiserie intérieure – PARRIN AS SARL
- Lot n°9 : Carrelage -ASTRUC SARL

OCTOBRE 2023/N° 13

AR Prefecture

043-254300049-20231010-D23\_10\_13-DE  
Reçu le 10/10/2023

- Lot n°10 : Plomberie, chauffage, ventilation rafraîchissement - CE2C CHASTANG
- Lot n°11 : Electricité courants faibles – ELECTRO RG
- Lot n°12 : VRD - CHEVALIER SAS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.

